

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

OBJET : Création d'une sous-régie rattachée à la régie d'avance de la direction générale adjointe de la solidarité (DGAS) pour la maison départementale de la solidarité de territoire de Durance-Alpilles

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la création d'une sous-régie rattachée à la régie d'avances de la DGAS, afin de doter le directeur et le secrétaire général de la nouvelle maison départementale de la solidarité Durance-Alpilles de la faculté de proposer des aides aux usagers en grande précarité, sous la forme de chèques d'accompagnement personnalisé.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée